

# CAMPAGNE COMPLÉMENTAIRE DE BOURSE

La campagne 2017/2018 est ouverte, les dossiers sont à retirer à la vie scolaire

**Les élèves concernés sont :**

- Les redoublants TER BAC, TER CAP non boursiers en 2016/2017 ;
- Les élèves de 3<sup>ème</sup> ;
- Les élèves venant de CFA ou lycée Agricole.
  - décès de l'un des parents ;
  - divorce des parents ou séparation attestée ;
  - résidence exclusive de l'enfant modifié par décision ;

**Le dossier de bourse doit être impérativement rendu complet au bureau de la VIE SCOLAIRE AVANT LE 18/10/2017. Après cette date, le dossier sera refusé.**